



# NATIONAL JEUNES CATAMARANS

Organisé par la Société des Régates de Vannes

Du 10 au 13 Mai 2018

## AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1- REGLES.

La régates sera régie par :

1.1- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*

1.2- Les règlements fédéraux

### 2- PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP].

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3- ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

#### 3.1- Classes et séries

Type	Classe /Série		Ages
FK 14	Tyka - Topaz14 - Dragoon - Erplast M Race	Open	11 ans* 12 à 14 ans
16', 15,5	SL15.5 Nacra 15 SL16 - HC16	Open	14 à 20 ans

Open signifie Masculin, Féminin ou Mixte

\* Les benjamins de 11 ans sont acceptés sous réserve d'une prise en charge et d'un encadrement par un entraîneur identifié.

L'âge de référence est celui au 31 décembre 2018.

**3.2-** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des droits requis à la SOCIETE DES REGATES DE VANNES.

**3.3-** Les concurrents (Chaque membre d'équipage) doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription :

Leur licence FFvoile « compétition »

Si nécessaire l'autorisation de port de publicité

Le certificat de jauge ou de conformité du bateau

L'autorisation parentale pour les mineurs (cf. le bulletin d'inscription)

**3.4-** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription:

Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre du World Sailing

Le certificat de jauge ou de conformité du bateau

Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros datant de moins d'un an rédigée en Français ou en Anglais

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins de un an (rédigé en Français ou en Anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs (cf. Le bulletin d'inscription)

**3.5-** Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura, pour ce mineur, accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du National Jeunes Catamarans 2018.

Cet adulte certifie être en possession des autorisations parentales.

Un adulte pourra accepter la responsabilité d'au plus douze concurrents mineurs.

#### **4- Droits à payer**

Les droits à payer sont fixés pour chaque bateau :

100€ jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai (cachet de la poste faisant foi)

150€ du 2 Mai au 11 Mai

Toutes les préinscriptions reçues, non accompagnées du règlement correspondant, seront considérées comme des inscriptions faites sur place après le 2 Mai.

- Coordonnées bancaires pour virement :

#### **ASS STE DES REGATES DE VANNES**

IBAN (International Bank Account Number) BIC (Bank Identification Code)  
**FR76 1380 7000 2830 0217 5509 583 CCBPFRPPNAN**  
Code Banque Code Guichet N° du compte Clé RIB Domiciliation  
**13807 00028 30021755095 83 BPATL.ARRADON**

## 5- PROGRAMME

### 5.1- Confirmation d'inscriptions :

Jeudi 10 Mai de 17H00 à 19H00

Vendredi 11 Mai de 9h00 à 11h00

La confirmation des inscriptions des concurrents sera enregistrée sur place en présence de l'adulte responsable.

Pendant la confirmation des inscriptions, les entraîneurs et accompagnateurs présents durant l'épreuve devront s'inscrire également.

**5.2- Jauge et contrôle :** Le marquage du matériel se fera le jeudi 10 mai de 16H à 19H et le vendredi 11 Mai de 9H00 à 11H00

Des contrôles de jauge pourront être faits tout au long de l'épreuve.

**5.3- Accueil des équipages :** Possibilité de venir et de naviguer avant les dates de l'épreuve sous la responsabilité des entraîneurs.

### 5.4- Programme et jours de course :

3 courses sont programmées chaque jour.

Jeudi 10 mai            Entraînements sous la responsabilité des entraîneurs

Confirmation des inscriptions et contrôles de jauge

Vendredi 11 mai        Entraînements sous la responsabilité des entraîneurs

Confirmation des inscriptions et contrôles de jauge

Samedi 12 mai        Mise à disposition sur l'eau à 11H00

Dimanche 13 mai     Mise à disposition sur l'eau à 09h30

Lecture du palmarès à 16h00

## **6- INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du jeudi 10 Mai 16H00.

Les documents de course pourront être mis en ligne sur le site [www.srvannes.fr](http://www.srvannes.fr)

## **7- PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course.

Il s'agira de parcours construits et de raids.

## **8- SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## **9- CLASSEMENT**

**9.1-** 3 courses devront être validées pour constituer une série.

**9.2-** Les groupes de classements seront : FK14 – C3

**9.3-** Quand moins de 4 courses auront été validées le classement général d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

**9.4** Quand 4 courses ou plus auront été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

## **10- COMMUNICATIONS RADIO :**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

## **11- PRIX**

Des prix seront distribués comme suit:

Une médaille aux trois premiers équipages de chaque classe ou série.

Un prix pour le premier équipage féminin de chaque classe ou série.

Un prix pour le club le plus représenté.

Différents lots tirés au sort.

## **12- DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel).

Pour les concurrents mineurs, cette responsabilité est transférée à l'accompagnant majeur en possession des autorisations parentales désignées en AC 3.5

## **13- DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE**

En participant au National Jeunes Catamarans 2018, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de ce National Jeunes Catamarans et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à ce National.

## **14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**SOCIETE DES REGATES DE VANNES**

**ANTOINE ROBERT : 06 07 80 22 78**

**28 bis rue Koz Ker**

**56370 SARZEAU**

**[CPS2@WANADOO.FR](mailto:CPS2@WANADOO.FR)**

## **15- HEBERGEMENTS**

**- Office du tourisme :**

[www.saintpierrequiberon-tourisme.fr](http://www.saintpierrequiberon-tourisme.fr)

**- ENVSM**

[www.envsn.sports.gouv.fr](http://www.envsn.sports.gouv.fr)

**- Adresse :** Beg Rohu, 56510 Saint-Pierre-Quiberon

**Téléphone :** 02 97 30 30 30